



le 16 Janvier 2010

Chers amis Tofinistes,

Au cours de l'assemblée générale de notre association TOFINOU INTERNATIONAL CLUB, la jauge de nos bateaux a été évoquée longuement. La classe des 9m50 s'est inspirée de l'expérience des 7m et a adopté le règlement qui leur était proposé. La jauge des 8m est en cours d'élaboration et celle des 12m suivra bientôt.

Pour toutes les classes, il s'agit de préserver la monotypie tout en permettant l'évolution technique du bateau, dans son esprit d'origine. En gros, tout propriétaire de Tofinou doit pouvoir prendre part à une de nos régates avec des chances équitables, sans avoir de modification substantielle à effectuer sur son bateau par rapport à sa sortie du chantier.

Ainsi, vous ne trouverez pas de changement majeur en 2010 sur l'eau au cours de nos régates de Tofinou 7m, mais des précisions ont été apportés concernant la conformité des bateaux, le traitement des manquements à la jauge, les contrôles à effectuer en priorité en 2010, et les évolutions 2010 des règles de jauge. Enfin, des jalons ont été posés pour de futures évolutions.

#### **Conformité des bateaux**

Le chantier Latitude 46, seul fabricant du bateau, garantit que tous les bateaux sont, ou ont été fabriqués par le chantier conformément aux plans du bureau d'architecture Navale « Joubert et Nivelte ». Il délivre gratuitement à chaque propriétaire qui en fait la demande pour son bateau un « Certificat de conformité d'origine ».

Pour pouvoir participer aux régates inscrites au calendrier du TOFINOU INTERNATIONAL CLUB, le propriétaire doit être à jour de sa cotisation à l'association au moment de l'inscription à l'événement, et avoir déclaré par écrit la conformité de son bateau à la Jauge en vigueur.

Pour ce faire chaque propriétaire remplit et signe le formulaire « Déclaration annuelle de conformité aux Règles de jauge du Tofinou 7m ». Il présente ce formulaire signé lors de l'inscription à la régata.

Le formulaire est envoyé par email chaque année en même temps que l'appel à cotisation. Il est également possible de le télécharger depuis le site [www.tofinou.com](http://www.tofinou.com). Pour permettre aux éventuels « retardataires » de déclarer la conformité de leur bateau aux règles de jauge, le formulaire sera mis à disposition lors des inscriptions aux régates et pourra être signé sur place.



### **Manquements à la jauge**

En ce qui concerne l'application de la jauge, qui bien entendu est le point le plus délicat, un paragraphe a été ajouté pour faciliter les recours. Le principe adopté est celui qui est appliqué dans d'autres classes : si un membre du comité de jauge est saisi par un concurrent ou s'il constate lui-même un manquement à la jauge, il devra tout d'abord confirmer ou infirmer ce manquement en effectuant les contrôles nécessaires, puis en aviser le comité de course et porter réclamation contre le bateau en infraction. Le comité de course fera appliquer les pénalités prévues, et le bateau devra être remis en conformité pour pouvoir poursuivre la régata.

Le Comité de Jauge 2010 nommé lors de l'AG, est composé de la manière suivante :

Philippe Ballanger	(Tofinou « Anegada »)
Nicolas Caron	(Représentant du Chantier)
Pierre François	(Tofinou « Tomana »)
Didier Mardon	(Tofinou « Banania »)

### **Priorités 2010 en ce qui concerne les contrôles**

Il n'est pas prévu de déployer des contrôles systématiques des bateaux lors des épreuves, ce qui serait contraire à l'esprit Tofinou que nous souhaitons conserver et développer.

En revanche, le comité de Jauge a indiqué sa volonté de faire respecter en 2010 la limitation du poids des équipages à 350 kilos maximum. A l'instar de ce qui se pratique dans la plupart des classes à limitation de poids, la pesée des équipiers sera effectuée au moment de la chaîne d'inscription à l'épreuve. Nous comptons sur le fair-play des concurrents pour faire de cette « grande première » une réussite.

### **Evolution des règles de jauge 2010**

Les règles de jauge 2010 du Tofinou 7m sont jointes en annexe au présent courrier. Vous pouvez également les trouver en accès libre sur le site [www.tofinou.com](http://www.tofinou.com). Ces règles entrent en application dès à présent.



Par rapport à la version 2009, les nouveautés sont les suivantes :

Nouveau texte	Commentaire
« 5.3 L'emplacement des capelages et les sections des bas haubans, galhaubans, étai et lazy-jack devront être conformes au plan prévu par le constructeur. »	Nouvel alinéa
5.7 Enrouleur ou emmagasineur de foc « Son fonctionnement ne doit pas être entravé par un système de réglage du point d'amure du foc. »	L'emmagasineur de foc est un élément de la sécurité du bateau. Le dispositif de réglage depuis le cockpit de la hauteur et de la tension du point d'amure du foc installé sur certains bateaux empêchent le fonctionnement de l'emmagasineur. Le comité de Jauge souhaite éviter le déploiement de ce dispositif sur la flotte car il modifie négativement la sécurité du bateau. Il reste possible d'installer un réglage de hauteur du point d'amure du foc mais le réglage nécessitera dans ce cas le déplacement d'un équipier à l'avant.
12. Poids des voiles	Le grammage minimum reste fixé à 165g pour le Génois et à 230g pour la GV
16. MANQUEMENT A LA JAUGE 16.1. Le Comité de jauge a toute compétence pour constater un manquement à la jauge. 16.2 Le Comité de jauge, s'il est saisi d'un manquement à la jauge, ou si l'un de ses membres constate un manquement à la jauge, devra : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Constater et confirmer (ou infirmer) ce manquement.</li><li>▪ En aviser le comité de course et porter réclamation contre le bateau en infraction.</li></ul>	Ce paragraphe a été ajouté pour faciliter les recours en cas de manquement constaté à la Jauge. Dans un cas avéré de manquement à la jauge, c'est le comité de course qui sera saisi d'une réclamation et qui pourra appliquer la pénalité prévue. Ce dispositif est appliqué dans d'autres classes



17. Pénalité	Il est prévu une pénalité de 4 places et non 2 places par manche pour sanctionner « à coup sûr » un avantage déterminant qui serait acquis du fait d'un manquement à la jauge. A noter que la pénalité était déjà de 4 places pour manquement à la sécurité.
18 Contrôle	Ce paragraphe a été simplifié car la nouvelle compétence du comité de Jauge introduite par le paragraphe 16 (manquement à la jauge) permettra une mise en application de la jauge plus souple et sans mise en œuvre de contrôles systématiques.

### **Evolutions futures**

Pour mieux équilibrer la surface du génois par rapport à la surface de la Grand Voile, et en référence aux bonnes performances d'un foc réalisé par erreur par un maître voilier et testé sur l'eau par certains équipages, il est proposé de faire évoluer la surface du Genois.

Nous suivrons le processus qui nous a permis de faire évoluer la surface de la GV : un foc « test » sera réalisé en 2010 et prêté aux équipages en test lors des régates d'entraînement. Si les tests sont concluants, la nouvelle surface sera proposée en AG en vue d'une adoption dans les règles de jauge 2011 ou 2012.

### **Principe d'adoption des évolutions**

Les Règles de jauge sont revues tous les ans à l'issue de la saison estivale par le Comité de jauge, qui prend en compte les remarques émises par les concurrents. Les propositions d'évolution sont entérinées lors de l'assemblée générale qui a lieu lors du Salon Nautique de Paris. Les Règles de jauge sont alors remises à jour et diffusées par le TOFINOU INTERNATIONAL CLUB en début d'année, avec le calendrier prévisionnel de la saison.

Nous espérons que ces évolutions répondent à vos attentes, et vous donnons rendez-vous sur l'eau lors de nos prochaines régates.

Le Comité de Jauge.

NB : vous trouverez en annexe de ce courrier le formulaire « Déclaration de conformité aux règles de jauge 2010 », et les « Règles de jauge 2010 ».